



Le psychologue clinicien

Dans un avis récent, le Conseil Supérieur de la Santé s'est penché sur la définition, le domaine d'activités et le profil de compétences du psychologue clinicien en Belgique. Cet avis se fonde sur la littérature scientifique, des publications d'organisations professionnelles internationales représentatives et des discussions avec des représentants de disciplines psychologiques et connexes, des établissements universitaires et de soins de santé mentale.

Définition du psychologue clinicien

Dans ce rapport, le titre professionnel de « psychologue clinicien/des soins de santé » est considéré comme le plus approprié pour désigner les activités professionnelles de psychologues actifs dans le système des soins de santé.

Le CSS définit la psychologie clinique/des soins de santé comme « le développement et l'application autonomes de théories, méthodes et techniques issues de la psychologie scientifique dans la promotion de la santé, le dépistage, le diagnostic psychologique et l'évaluation des problèmes de santé ainsi que dans la prévention de ceux-ci et les interventions chez les personnes concernées ».

La formation requise pour atteindre le niveau de compétence nécessaire pour exercer la profession de manière autonome comprend au minimum un diplôme de master dans le domaine de la psychologie clinique/des soins de santé complété d'un stage supervisé d'au moins un an.

Ces activités peuvent être exercées dans le vaste domaine des soins de santé et peuvent se concentrer sur l'éducation à la santé et la promotion de la santé, la prévention et le traitement des problèmes de santé, la réadaptation et les interventions de crise.

Profil de compétences

Le CSS a également mis au point un profil de compétences pour le psychologue clinicien/des soins de santé, et ce, au niveau que requiert une pratique clinique autonome. Ce modèle se fonde sur le « *Competency Cube* » américain et englobe des compétences fondamentales et fonctionnelles. Le professionnalisme, les compétences relationnelles et les compétences scientifiques sont considérés comme les compétences fondamentales dont doit disposer un psychologue clinicien/des soins de santé. Les compétences fonctionnelles comportent quant à elles des compétences en matière d'évaluation et d'intervention psychologique, basées sur de l'évidence scientifique, ainsi que des compétences éducatives et systémiques. Ces compétences sont opérationnalisées et décrites sous la forme d'indicateurs de comportement dans le but de valoriser ce profil dans le cadre de l'éducation et de la formation, de l'évaluation et du contrôle de la qualité des soins et de la politique de santé publique.

L'avis n° 9194 dans sa totalité se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé: <http://tinyurl.com/CSS-9194-clinique>.

Pour de plus amples informations vous pouvez:

vous adresser aux experts:

- FR+NL: Nady Van Broeck, GSM: 0477/47.62.92, tél.: 016326051, e-mail : nady.vanbroeck@ppw.kuleuven.be
- NL : Christiaan Schotte, GSM : 0478/79.09.78, tél. : 02/476.34.61, e-mail: christiaan.schotte@uzbrussel.be

consulter le site internet du Conseil Supérieur de la Santé: www.css-hgr.be

A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le **Conseil Supérieur de la Santé** est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer **la santé publique**, le Conseil formule des **avis scientifiques** afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis **impartiaux** et **indépendants**. Ainsi, le CSS applique un système de **gestion des conflits d'intérêts potentiels**. Le Conseil élabore ses avis sur demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.

Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : www.css-hgr.be